



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 avril 2022

Résolution de M. Matthieu Carrel du 8 mars 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Mathilde Maillard : « Sortir du gaz russe »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 8 mars 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Mathilde Maillard « Sortir du gaz russe », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Matthieu Carrel : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use des moyens dont elle dispose, notamment en tant qu'actionnaire et membre du Conseil d'administration, pour que Gaznat n'importe et ne vende plus de gaz russe ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rappelle que Gaznat n'a aucun contrat avec des sociétés basées en Russie. Elle partage le souci du Conseil communal et a transmis sa résolution aux administrateurs qui représentent la Ville au sein du Conseil de Gaznat.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Natacha Litzistorf

Le secrétaire
Simon Affolter

